



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bilan et perspectives

Question écrite n° 112040

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant l'intérêt et l'importance de l'enseignement technique agricole qui accueille 175 500 élèves et 29 000 apprentis au sein de 848 établissements, demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche les perspectives de l'audit mis en oeuvre le 13 mars 2006 afin que l'enseignement technique agricole réponde de manière plus efficace aux objectifs qui lui sont assignés. Il lui demande notamment la suite réservée à l'analyse de la répartition des enseignements, options ou spécialités entre les classes et dans une même classe (analyse notamment des taux d'heures d'enseignement dispensées devant moins de dix élèves). - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

Les conclusions de la mission d'audit consacré à « l'adéquation formations-enseignants-élèves dans l'enseignement agricole », remis au mois de juin 2006, résumées en huit propositions, correspondent, pour la majorité d'entre elles, à des actions pour lesquelles les travaux sont déjà engagés ou dont la faisabilité est envisageable à court ou moyen terme. Ainsi, comme le propose ce rapport, la structuration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles a déjà fait l'objet de travaux, tant sur les établissements multisites que sur les agences comptables, travaux qui seront poursuivis. Le rapport d'audit propose de rationaliser la carte des formations et diplômes professionnels. La démarche de simplification des référentiels, engagée au niveau du baccalauréat technologique mis en place à la rentrée 2006, sera étendue aux autres référentiels, en veillant cependant à maintenir les spécificités de l'enseignement agricole. Le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est engagé dans une réflexion sur l'offre de formations professionnelles dans un souci de simplification, tout en préservant une bonne professionnalisation des diplômes. L'objectif du ministère de l'agriculture et de la pêche est de préserver les apports de l'enseignement agricole au système éducatif, de conforter sa qualité et son ancrage dans le monde rural, tout en faisant valoir ses atouts au regard de l'objectif gouvernemental d'insertion des jeunes en difficulté et de développement de l'apprentissage. Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre les efforts de rationalisation de la carte des formations de l'enseignement agricole public et de fixer des seuils de recrutement, tout en préservant les capacités d'accueil des redoublants qui ont fait la preuve de l'assiduité nécessaire. Les premiers résultats de ces travaux sont attendus pour 2007. L'ensemble doit contribuer à optimiser la gestion réservée à cet enseignement performant, ancré dans les territoires ruraux, et porteur de métiers d'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112040

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12630

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2622